

ASSEMBLÉE NATIONALE21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 795

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 52

I. – À l’alinéa 7, après le mot :

« convention »,

insérer les mots :

« établie dans le cadre de l’accord mentionné à l’article L. 162-17-4 ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 16 et 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.